



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

1^{er} avril 2021 - 20H30

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 1^{er} avril 2021 à 20H30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents :

Marie Claire BARCOUDAT, Simone CHRISTIN-LAFOND, Jean BRANSIET, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY et René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Absents représentés : Alain CHAZAL et Leatitia CLAVIER

Votants : 11

Secrétaire de séance : Joseph Gagnaire

Madame la maire ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2021. Il est adopté à l'unanimité.

1. Taux des taxes foncières bâties et non-bâties 2021

Madame la maire informe le conseil municipal que les taux des taxes foncières bâties et non bâties votées le 04 mars dernier doivent être modifiées sur la forme et soumis à nouveau au conseil municipal.

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021.

Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 : 14.59% pour Apinac et du taux départemental de TFPB de 2020 : 15,30 %.

Cette modification technique est sans effet sur la somme à payer pour la partie de la taxe foncière bâtie qui regroupera la partie commune et département, soit un total de 29.89 %.

Il est proposé au conseil municipal les taux suivants :

- taxe foncière bâti : 29.89%
- taxe foncière non bâti : 58.25% (taux identique à celui déjà voté le département n'ayant pas de prélèvement sur cette partie)
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que la somme de l'ancienne taxe d'habitation sur les propriétés principales qui revenait à la commune est compensée entièrement par l'état à la valeur reçu en 2017.

2. Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public

A l'heure actuelle l'éclairage public est éteint entre 23h30 et 5h30.

Dans une mesure d'économie d'une part et de tranquillité publique d'autre part, compte tenu du peu de personnes circulant sur la commune entre 23h et 23h30 et d'incivilités commises à ces heures très tardives, il est proposé au conseil municipal de modifier ces horaires et d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 5h30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Informations diverses :

- **Travaux à venir** : le plateau traversant, ralentisseur, positionné près du centre permanent devrait être réalisé lors de la dernière quinzaine d'avril, en fonction des conditions climatiques. La route de Tiranges sera refaite par le Département et programmée après la réalisation du plateau traversant. L'enfouissement des réseaux (lignes électriques, fibre) en haut de la route de Jossy aura lieu prochainement.

Les dates précises de ces travaux seront affichées à la mairie, sur le site internet de la commune et sur l'application illiwap

- **Mobilité/covoiturage** : Une commission de travail associant le CCAS s'est saisie de la problématique de la mobilité. Dans un premier temps, l'application **Mov'ici** proposée par la Région est testée pour pouvoir mettre en place un covoiturage en toute sécurité. Les informations complètes sont disponibles sur le site de la Région, avec l'adresse : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>
- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal **le mardi 11 mai 2021**.

Fin de la séance du conseil municipal à 21h50.